

## **Amendements au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière**

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les amendements proposés au Règlement financier et ayant souscrit aux recommandations qu'il contient;<sup>1</sup>

RECOMMANDE à la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné les amendements au Règlement financier proposés par le Directeur général et approuvés par le Conseil exécutif à sa cent unième session;

ADOpte les amendements proposés au Règlement financier.

Seizième séance, 27 janvier 1998  
EB101/SR/16

= = =

---

<sup>1</sup> Document EB101/36.